

RENSEIGNEMENTS SUR L'EDIFICE LESTER-B.-PEARSON

La construction de l'édifice Lester-B.-Pearson a débuté en mai 1970 et, trente-six mois plus tard, le ministère des Affaires extérieures commençait à y emménager. Le coût de la construction, sans compter les honoraires des architectes ni les travaux d'aménagement paysager ni l'ameublement, s'est élevé à 27.2 millions de dollars.

Situé sur un emplacement de 7 acres, promenade Sussex, l'immeuble comprend 1,088,973 pieds carrés de surface et suffisamment d'espace pour garer 575 voitures. Il a été conçu en fonction de l'expansion prévue du ministère des Affaires extérieures durant les prochaines années et peut loger environ 3,200 personnes.

Les murs porteurs de l'édifice sont de béton armé et font corps avec le socle rocheux; le revêtement est de béton précontraint recouvert de granit du Québec. On peut se représenter le hall principal comme une rue, et les quatre pavillons de hauteur différente comme autant de bâtiments. Le rez-de-chaussée donne accès à ces pavillons. L'agencement de tout l'édifice est monochrome; il se compose de divers tons de brun. Ce sont les gens et le mobilier qui donnent de la couleur à l'ensemble.

La plupart des bureaux sont fait de cloisons d'acier amovibles qui permettent de modifier au besoin l'aménagement des bureaux.

L'équipement de chauffage et de refroidissement ne se trouve pas dans l'édifice même. La vapeur nécessaire au chauffage provient du bureau d'imprimerie du gouvernement à Hull, par une canalisation qui passe sous le pont MacDonald-Cartier, et l'eau froide servant au refroidissement provient d'un système de pompage situé derrière l'édifice du Conseil national de recherches. La climatisation est assurée de telle sorte que certains bureaux puissent être chauffés pendant que d'autres sont rafraîchis. Chaque pavillon possède son propre système de ventilation.

En cas de panne d'électricité, deux génératrices diesel de secours pourront produire suffisamment d'énergie pour faire fonctionner un ascenseur dans chaque pavillon, de même que pour assurer les communications et le fonctionnement des services centralisés et fournir l'éclairage de secours.